



Bruxelles, le 6 octobre 2020

**Objet : COVID-19
Levée de la suspension des contrats d’alternance visés dans
les arrêtés relatifs au contrat d’alternance**

Madame,

Monsieur,

Faisant suite aux décisions du Conseil National de Sécurité, qui ont permis la reprise de la formation professionnelle et des cours dans l’enseignement obligatoire et des activités en entreprise, il apparaît qu’il y a lieu de lever la suspension des contrats d’alternance instaurée au premier semestre de cette année dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire.

Toutefois, la levée de la suspension ne pourra se réaliser que dans le respect strict des mesures de sécurité, des gestes-barrières et des règles de distanciation sociale qui sont d’application dans l’entreprise concernée.

Nous chargeons l’OFFA de la bonne coordination de la mise en œuvre de cette décision et ce, conformément à l’évolution des mesures prises par le Gouvernement fédéral pour limiter la propagation de la COVID-19.

De même, afin de garantir le suivi optimal des apprentis qui seraient toujours visés par une suspension de contrat, nous demandons aux opérateurs de mettre en place un accompagnement spécifique en faveur de ces apprentis, en vue de l’obtention d’un nouveau contrat ou d’une réorientation de secteur, le cas échéant.

Compte tenu de l’évolution de la situation sanitaire, la Task Force de l’OFFA peut être suspendue dans l’immédiat, et nous remercions l’ensemble des partenaires pour leur soutien et leur engagement.

Nous vous remercions pour la bonne diffusion de ces informations auprès des bénéficiaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

**Le Ministre de l'IFAPME
et des Centres de compétence**

**La Ministre de l'Emploi et
de la Formation professionnelle**

Willy BORSUS

Christie MORREALE

**Le Ministre de l'Emploi et
de la Formation professionnelle**

La Ministre de l'Education

Bernard CLERFAYT

Caroline DESIR